



## Institut Médico Éducatif Bourges

# LIVRET D'ACCUEIL



**Les PEP 18 - IME Bourges**

66 rue Barbès - 18000 Bourges - Tél. : 02 48 20 13 37 - Courriel : imebourges@pep18.fr

**Les  
pep  
18**  
*La solidarité en action*

# BIENVENUE

Madame, Monsieur,

Votre enfant a été admis au sein de notre structure : l'Institut Médico Educatif de Bourges.

L'établissement accueille 26 enfants présentant des troubles du développement intellectuel, dont 8 enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme. La structure propose :

- une scolarité effectuée au sein d'une Unité d'Enseignement ou en Unité d'Enseignement Externalisée,
- un projet d'accompagnement : après recueil de vos attentes et l'évaluation des besoins de votre enfant, il décline les objectifs de travail,
- un accompagnement éducatif : il s'agit de développer toutes les actions favorisant l'autonomie et la socialisation de votre enfant. Elles ont pour visée de favoriser l'inclusion de votre enfant dans toutes les dimensions de sa vie,
- un soutien thérapeutique : l'équipe médicale et paramédicale vous aide dans la compréhension des besoins de votre enfant et propose des prestations favorisant son développement.

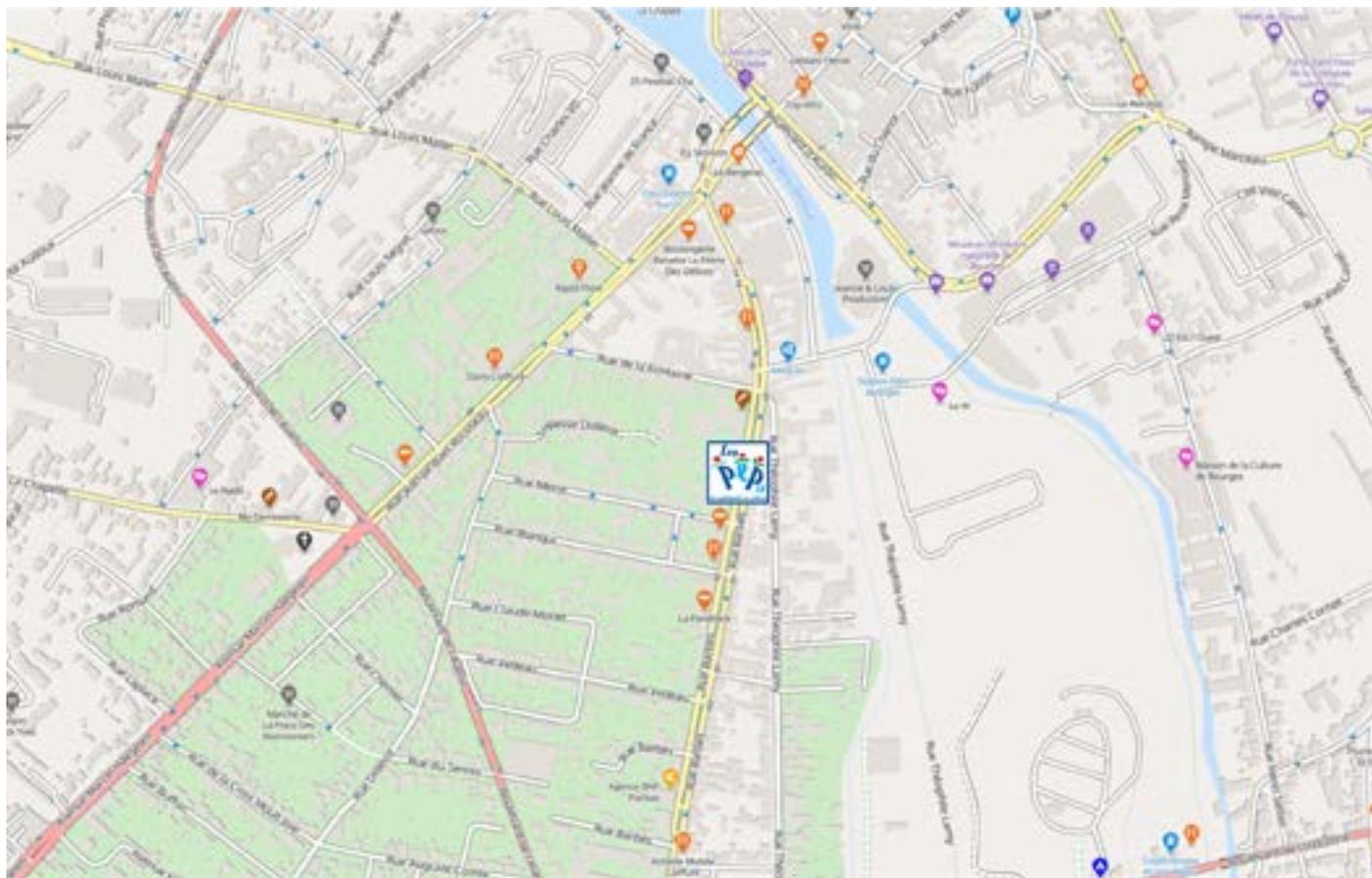
Ce livret vous est remis afin de faciliter son arrivée. L'équipe répondra à vos questionnements et vous fournira les informations utiles lors de notre première rencontre.

Au nom de toute l'équipe, bienvenue.

La Directrice  
Sabrina FOREST



# PLAN D'ACCÈS



IME - 66 rue Barbès - 18000 Bourges

# L'ÉTABLISSEMENT

**Institut Médico Éducatif**  
66 rue Barbès - 18000 BOURGES  
02 48 0 13 37 - imebourges@pep18.fr

## Implantation

L'établissement se situe en centre ville à Bourges.

Il est facilement desservi par les transports en commun.

## Personnes accueillies

26 places : 18 enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans déficients intellectuels moyens et sévères et 8 enfants avec troubles du spectre autistique.

## Fonctionnement

L'Institut Médico Éducatif est ouvert 210 jours par an.  
Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

## Garanties

L'Institut Médico Éducatif est assuré auprès de la MAIF.

## Maltraitance



## Faire face ensemble

Dans le cadre du plan Vigipirate en vigueur , nous mettons en oeuvre toutes mesures visant à assurer la sécurité des personnes et des biens. Des exercices et des mises en situations peuvent être effectués ponctuellement.



## L'ADMISSION

La Maison Départementale des Personnes Handicapées a examiné la situation de votre enfant en prenant en compte ses besoins.

La Commission des Droits et de l'Autonomie a décidé de son orientation vers l'établissement. La décision vous a été adressée et nous a été transmise par vos soins.

L'admission est liée à la notification de la CDAPH et à la demande des familles ou responsables légaux.

Une visite de l'établissement est proposée par le coordinateur avant l'entretien d'admission.

Lors de la visite d'admission, le livret d'accueil, la charte des droits et des libertés de la personne accueillie et le règlement de fonctionnement qui vous ont été adressés, font l'objet d'une explication si vous le souhaitez. L'admission est réalisée en concertation avec vous.

Le contrat de séjour est conclu au moment de l'admission de l'usager. Ce document est élaboré avec la participation de la personne accueillie et de ses représentants légaux auxquels sont explicités l'ensemble des prestations délivrées et prises en charge par le budget de l'établissement. Il définit les objectifs et la nature de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques de l'Association.

Dans les trois à six mois qui suivent l'admission, il est établi un avenant au contrat de séjour qui décline les prestations spécifiques proposées à la personne accueillie. Il est établi lors d'une réunion de projet à laquelle participent la personne accueillie, ses représentants légaux, le coordinateur en charge du projet et le psychologue. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle.

## LES DOCUMENTS AVANT ADMISSION

### **Vous devez vous munir :**

- de votre carte vitale
- de votre carte de mutuelle
- de votre livret de famille
- deux photos d'identité de l'enfant
- éventuellement une copie d'attestation d'assurance en responsabilité civile
- le règlement de fonctionnement signé.

### **Nous vous remettons et vous ferons signer :**

- les horaires de transport
- l'autorisation de soins
- l'autorisation du droit à l'image
- l'autorisation des personnes habilitées à recevoir votre enfant à votre domicile.

## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

- Des rendez-vous sont fixés régulièrement en fonction du projet d'accompagnement de votre enfant et peuvent être réalisés à domicile.
- Nous nous tenons à votre service pour toutes les rencontres que vous pourrez solliciter auprès de l'ensemble de l'équipe pédagogique, éducative et paramédicale.



# L'ÉQUIPE

Pour répondre au mieux à vos besoins et attentes, l'Institut Médico Educatif vous propose les services d'une équipe de professionnels à votre écoute.

## L'équipe de direction

**Sabrina FOREST** - Directrice

Elle est responsable du projet d'établissement, des équipes de professionnels, de la sécurité des personnes et des biens.

**Flavye DE WILDE** - Directrice-adjointe

Elle est responsable du projet de service, du respect des projets personnalisés des personnes, de l'organisation quotidienne de l'établissement et de la coordination du travail des équipes au quotidien.

## L'équipe administrative et logistique

**Un agent de service intérieur** qui veille au-delà de son travail d'entretien ménager, au caractère confortable pratique, et aux rangements des locaux de l'établissement. Il participe à la qualité de l'accueil des personnes.

**Trois chauffeurs factotum** qui réalisent le transport des enfants ainsi que l'entretien des bâtiments. Ils contribuent au confort et à la sécurité des personnes accueillies et participent à la qualité de l'accueil.

**Un chauffeur agent de restauration** qui réalise le transport des enfants et qui gère la réception des repas. Il contribue à l'amélioration des plats ainsi qu'à leur service. Il assure l'entretien des matériels et des locaux de la cuisine.

**Deux secrétaires** qui assurent l'accueil et gèrent les tâches administratives.

## L'équipe pédagogique

**Deux enseignants** mis à disposition par l'Education nationale qui assurent les apprentissages fondamentaux.

**Une enseignante** exerce ses fonctions sur une unité d'enseignement qui est organisée selon les règles en vigueur (décret 2009-378 et arrêté du 2 avril 2009) au sein de l'IME.

**Une enseignante** exerce ses fonctions sur une unité d'enseignement externalisée qui est organisée au sein de l'école d'Auron à Bourges.

## L'accompagnement social

**Le pôle service social**

Il peut être sollicité si vous rencontrez des difficultés sur certains éléments administratifs.

## L'accompagnement médical

**Le pôle médecin psychiatre**

Il est le garant du projet médical et thérapeutique. Il assure, selon les besoins, les consultations nécessaires.

Il est à votre écoute.

## L'accompagnement paramédical

**Un orthophoniste et une psychomotricienne** qui réalisent des bilans et assurent des rééducations.

**Deux psychologues** qui réalisent des entretiens de soutien, des bilans, des suivis psychothérapeutiques auprès des usagers. Ils peuvent également soutenir les parents face à leurs difficultés.

**Un aide soignant** qui assure les soins d'hygiène liés à l'entretien de la personne accueillie. Il intervient également sur les différents groupes dans le cadre de projets liés à la santé.

## L'accompagnement éducatif

**Deux éducateurs spécialisés**, qui coordonnent les projets d'accompagnements et garantissent les accompagnements éducatifs.

**Six Aides Médico-Psychologiques** qui accompagnent et aident dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de l'intimité des personnes. Ils veillent au bien-être des personnes accompagnées et proposent des activités.

**Deux moniteurs éducateurs** qui participent à l'action éducative, en déclinant et animant des projets éducatifs. Ils participent à l'organisation de la vie quotidienne des jeunes.

**Une maîtresse de maison/accompagnatrice transport** : elle peut assurer un accompagnement individuel dans les transports et veille à l'entretien des locaux et préparation des repas.

## LES FRAIS À MA CHARGE

- Les tenues vestimentaires adaptées aux activités et aux saisons
- Les cartables, sac de sport, sac à dos...
- Les consultations médicales de ville (médecins traitants, spécialistes divers)
- Le recours à des techniciens libéraux et / ou non conventionnés sur votre initiative.
- Les frais d'inscription dans un établissement d'enseignement privé.

NB : Les frais liés à l'accompagnement dans l'établissement sont assurés par le budget de l'établissement issu de l'assurance maladie (repas, transports, activités diverses, soins et rééducations).

## MES QUESTIONS

Pour ne rien oublier le jour où nous nous rencontrerons, vous pouvez noter sur cette page les questions que vous vous posez.

Nous y répondrons avec plaisir.